



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

NOR AGRE0903273A

ARRÊTÉ du 1er juillet 2009

fixant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine (session juin 2008).

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu l'arrêté du 21 juillet 1989 modifié relatif aux licences de chef de centre et d'insémineur dans les espèces chevaline et asine ;

Vu le procès-verbal des épreuves qui se sont déroulées les 24 et 25 juin 2008 ;

Sur proposition du directeur général de l'enseignement et de la recherche,

ARRÊTE

Article 1er

Sont admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen final de la session de juin 2008 dont les noms suivent :

Mademoiselle	BOUILLOT Sophie
Monsieur	DECOCK Denis
Monsieur	HORTET Philippe
Mademoiselle	LECLERCQ Hélène
Mademoiselle	NOUET Aurélie

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2009

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

J-L BUËR